

Églises et mosquées, clochers et minarets

[Maurice Borrmans](#), 22/11/2011 paru sur le site de la revue internationale *Oasis*

La querelle engendrée par le referendum suisse du 29 novembre 2009 et son refus final de voir des minarets rendre l'islam trop visible dans l'espace helvétique n'est pas sans poser bien des questions aux opinions publiques européennes et aux responsables civils et religieux des pays occidentaux. Pour ce faire, il nous faut raison garder et surtout bien distinguer les choses : autant églises et mosquées sont requises pour que chrétiens et musulmans y puissent prier selon leurs rites propres et dans la dignité de leur foi, autant clochers et minarets s'avèrent être des éléments architecturaux secondaires dont il convient d'apprécier exactement la nécessité et l'importance. Jean Paul II, lors de sa visite historique à la Mosquée des Omeyyades de Damas, le 6 mai 2001, y a déclaré que « les lieux de prière chers aux musulmans comme aux chrétiens sont comme des oasis où les hommes vont à la rencontre de Dieu Miséricordieux le long du chemin pour la vie éternelle et de leurs frères et sœurs unis par le lien de la religion ». Telle est bien la fonction éminemment religieuse des églises et des mosquées, ainsi que des synagogues. Et c'est bien pourquoi, en 2005, le cardinal Angelo Scola, patriarche de Venise, a voulu intituler *Oasis* sa revue interreligieuse et multilingue, bi-annuelle, qui s'efforce de réunir, en sa rédaction, responsables chrétiens et penseurs musulmans.

Lieux de culte, lieux de prière, lieux sacrés

Eglises et temples permettent partout aux catholiques et aux orthodoxes, ainsi qu'aux protestants et aux luthériens de se rassembler pour l'eucharistie ou la sainte cène, chaque jour et/ou le dimanche, tout comme il leur est possible de vivre des moments importants de leur culte en des chapelles particulières ou en des lieux plus discrets. Il est certain que cathédrales, basiliques et églises s'inscrivent dans le paysage architectural des villes et des villages d'Europe depuis des siècles, y manifestant ainsi l'importance du patrimoine chrétien pour celle-ci. Les mosquées médiévales ou maghrébines à nombreuses nefs collatérales, prolongeant parfois une vaste cour dont les côtés abritent un cloître continu, s'inscrivent volontiers dans le monde arabe, alors que les mosquées à grande coupole centrale, à l'imitation de l'ancienne église Sainte Sophie de Constantinople, manifestent partout l'influence de l'architecture ottomane dans le monde turc et une partie du Moyen-Orient.

Églises et mosquées se présentent néanmoins partout en des formes très variées, car « les lieux de prière » des chrétiens et des musulmans correspondent à des édifices très diversifiés en fonction de leur liturgie quotidienne ou hebdomadaire, d'autant plus que le dimanche est central pour les premiers puisqu'ils y célèbrent la résurrection de Jésus Christ, leur Seigneur et Sauveur, tandis que le vendredi voit les musulmans rassemblés en leurs mosquées pour la prière du milieu du jour qu'enrichit une double homélie de leur imâm-prédicateur. Certes, les catholiques peuvent se retrouver pour prier les « heures » (laudes et vêpres surtout) en tous lieux, privés ou publics, et pour célébrer l'eucharistie en tout endroit, privé ou public, dont la décence et le recueillement s'avèrent adaptés à sa célébration.

Il n'empêche que l'église dite paroissiale est d'ordinaire le lieu sociologiquement privilégié et architecturalement visible où la communauté chrétienne se retrouve pour prier les « heures » et célébrer l'eucharistie, d'autant plus qu'elle y garde le « saint sacrement » à la disposition de tous pour l'adoration et la communion. L'eau bénite, disponible pour tous, à son entrée, y rappelle que c'est un lieu sacré où d'ordinaire se réalise l'initiation chrétienne grâce au

baptême, qui y est témoin de l'entrée dans la communauté. C'est pourquoi le baptistère y est toujours un élément essentiel de son architecture.

Mosquées de proximité et mosquées cathédrales

Les mosquées sont habituellement accompagnées, à leur entrée, de salles d'ablution où les croyants, hommes et femmes en salles séparées, font leurs purifications mineures (lavement des pieds, des mains et du visage) : c'est pourquoi on y entre pieds nus et on y marche sur des tapis, après avoir laissé les chaussures à l'entrée, car tout doit y demeurer propre. Le musulman y accomplit sa prière, orienté vers La Mecque que lui désigne la petite abside appelée mihrâb, auprès de laquelle se trouve d'ordinaire la chaire à prêcher (*minbar*) du vendredi. Telle est la structure de toute mosquée, et les salles de prière doivent s'y conformer lorsqu'il s'agit d'adapter à cet usage des locaux édifiés pour d'autres buts.

En outre, au cœur même de la cité, si les chrétiens disposent, en sus des églises paroissiales, d'une grandiose cathédrale, de même les musulmans voient s'élever, au centre de leur cité traditionnelle qui dispose de nombreuses « mosquées de proximité », une « mosquée cathédrale (*jâmi'*) » appelée à rassembler le peuple lors des grandes fêtes de l'année (« petite fête » de la fin de ramadân, « grande fête » du pèlerinage à La Mecque). Tout comme il y a mille manières d'aménager et d'orner les lieux chrétiens de la liturgie eucharistique et de la psalmodie des « heures », de même en est-il pour les lieux musulmans de prière, bien que l'esthétique y soit conçue très différemment chez les uns et les autres. Si les catholiques privilégient tableaux et statues comme autant de « signes » à méditer, les musulmans ne connaissent que les jeux de la calligraphie qui exaltent les versets coraniques. Qu'en est-il alors de la prière musulmane, appelée salât, laquelle est toujours la même en ses gestes et ses formules, répétant plusieurs unités (*rak'a-s*), suivant l'importance relative de chacune des cinq prières prescrites pour chaque jour, quand il s'agit du musulman pratiquant. D'ordinaire, cette prière demande cinq ou dix minutes et peut se réaliser sous forme individuelle en quelque lieu que ce soit et se prolonger par la récitation de quelques versets coraniques.

Il faut donc distinguer les lieux de prière temporaires, dûs à l'initiative privée, les salles de prière (*musallâ-s*) permanentes (parfois liées à un « centre culturel islamique » doté d'une école coranique et de services sociaux) et les mosquées (*masjid-s*) construites en tant que telles. D'ordinaire les statistiques officielles ne prennent en compte que ces deux derniers types de lieux de prière, comme le fait l'ensemble des études récentes publiées par Stefano Allievi, *Mosques in Europe, Why a solution has become a problem ?* A bien interpréter les résultats des enquêtes rassemblées dans cet ouvrage, on aboutit à des constatations inattendues, qui peuvent être considérées comme rassurantes. En effet, selon cet ouvrage, la situation se présente globalement comme suit dans les principaux pays d'Europe occidentale. L'Allemagne (81.900.000 hab.) compte 3.400.000 musulmans, soit 4 % de sa population, avec 2.600 lieux de culte islamiques, soit un pour 1.269 musulmans. La France (65.400.000 hab.) compte 4.200.000 musulmans, soit 6,5 % de sa population, avec 2.100 lieux de culte islamiques, soit un pour 1.571 musulmans. La Grande Bretagne (61.800.000 hab.) compte 2.400.000 musulmans, soit 3,9 % de sa population, avec 1.500 lieux de culte islamiques, soit un pour 1.600 musulmans. L'Italie (60.200.000 hab.) compte 1.300.000 musulmans, soit 2,2 % de sa population, avec 764 lieux de culte islamiques, soit un pour 1.702 musulmans. L'Espagne (46.200.000 hab.) compte 1.000.000 musulmans, soit 2 % de sa population, avec 668 lieux de culte islamiques, soit un pour 1.347 musulmans. L'annexe qui suit le présent article fournit les statistiques correspondantes pour les autres pays de l'Union européenne. Au total, on compterait 16.790.000 musulmans en Europe, avec 10.989 lieux de culte islamiques, soit un pour 1.528 musulmans. A titre de comparaison, signalons qu'aux Etats-Unis

(310.000.000 hab.), il y a entre 5 ou 6 millions de musulmans, avec 1.643 lieux de culte islamiques, soit un pour 3.348 musulmans, et qu'au Maroc, pays islamique (31.600.000 hab.), il y a 19.205 lieux de culte islamiques, soit un pour 1.645.

Les lieux de culte « discrets » sont donc une chose, et les mosquées « visibles » dans le paysage en sont une autre. N'en est-il pas de même pour les lieux de culte catholiques dont l'édification a été autorisée dans les pays du Golfe, du Koweït à l'Oman ? Il s'agit de grands immeubles sans clocher particulier ni signe distinctif extérieur où se rassemblent les chrétiens pour l'eucharistie et les autres formes de prière liturgique : nulle manifestation extérieure n'y est envisagée, mais de vastes espaces privés y sont entourés d'un mur de clôture pour les rassemblements et les manifestations à l'air libre et à l'usage interne. Seules les mosquées édifiées comme telles, avec minaret sur rue, dans les grandes villes d'Europe occidentale, témoignent d'une visibilité recherchée dans le paysage architectural. Selon les conditions administratives de chaque pays et les formes d'organisation interne des communautés musulmanes et de leur auto- ou hétéro-financement, ces mosquées témoignent à leur manière d'une intégration plus ou moins réussie ou d'une dépendance extérieure qui n'est pas sans poser des problèmes. Mais où qu'elles soient édifiées, églises et mosquées sont des oasis accueillantes à ceux et à celles qui les visitent avec respect et y assistent au culte avec déférence, bien qu'il faille regretter qu'en pays de tradition mâlikite (Afrique du Nord) l'entrée des mosquées soit interdite aux non musulmans.

Mission du clocher et du minaret

Mais que dire des clochers et des minarets ? Le fait est qu'ils ne sont pas essentiels au « lieu de prière » des chrétiens et des musulmans. Le clocher est une tour qui pointe vers le ciel la structure de l'église elle-même, mais sa fonction relève du recours à ses cloches qui marquent le temps (comme le fait une horloge) et informe des heures de la messe ainsi que des angelus : rien qui ressemblerait à l'affirmation du credo chrétien auprès des habitants du voisinage. Venant du mot arabe *manâra*, qui signifie « phare », le minaret, de formes diversifiées selon qu'il est massif à la maghrébine ou élancé à l'ottomane, s'appelle, en arabe, *mi'dhana*, car c'est de son sommet que la voix du muezzin, cinq fois par jour, appelle à la prière les musulmans du voisinage, en leur répétant plusieurs fois la formule même de la profession de foi islamique, ce qui est tout autre chose qu'une sonnerie de cloches. Il est certain que, dans les villes modernes, clochers et minarets sont invités à ne pas se faire entendre trop tôt le matin ou très tard le soir, mais encore faut-il bien distinguer leur finalité religieuse : le clocher respecte la foi personnelle de ceux et de celles qui entendent ses cloches, alors que le muezzin oblige ceux et celles qui écoutent sa voix à entendre et à supporter, convaincus ou résignés, l'affirmation de sa foi islamique, ce qui est assez différent. Là encore ne convient-il pas que, de part et d'autre, on dialogue et on s'explique, d'autant plus que ne manquent pas aujourd'hui les horloges, montres et autres « marqueurs du temps » que la modernité a mis à la disposition individuelle de tous.

Il est aussi vrai que clochers et minarets ont, de surplus, été investis d'une mission de visibilité architecturale dont il faut savoir tenir compte, dans le cadre des traditions locales de l'urbanisme des cités où vivent chrétiens et musulmans, en groupes majoritaires ou minoritaires. Ne sont-ils pas devenus des « symboles par excellence », d'identité ou de pouvoir ? Certains se sont même parfois employés à les voir rivaliser en hauteur et en importance ! S'il est donc absolument nécessaire d'assurer à tous les croyants, musulmans et chrétiens, des lieux de culte décents et beaux qui correspondent aux exigences des rites qui leur sont respectifs, car tous ont droit à la « liberté de culte », encore faut-il relativiser le rôle

secondaire des clochers et des minarets et en mesurer exactement le degré d'utilité et de signification pour les uns et les autres.

Déjà, au cours de l'histoire, les simples « tours », communales ou patriciennes, sont toujours apparues comme les signes d'une certaine affirmation politique. Il en est parfois de même, plus ou moins, des clochers et des minarets, surtout si leur construction relève d'une manifestation ostentatoire et exprime une « prise de possession » du paysage. Il est donc souhaitable que les responsables des communautés religieuses et des sociétés civiles dialoguent à ce sujet en toute vérité et amitié. Il n'en reste pas moins vrai qu'églises et mosquées sont appelées à être partout des lieux de prière et des oasis de silence : elles se doivent d'être des « lieux ouverts » de paix et de méditation au cœur de nos cités. Dans le monde chrétien, bien des églises paroissiales voient (ou toutes devraient voir), matin et soir, un groupe de catholiques prier laudes et vêpres au nom des habitants du quartier ou de la ville, rappelant ainsi à tous qu'elles sont des lieux d'intercession à vocation médiatrice entre la cité des hommes et la « cité de Dieu ».

Maurice Borrmans

Annexe

Les Pays Bas (16.500.000 hab.) compte 1.000.000 musulmans, soit 6,1 % de sa population, avec 432 lieux de culte islamiques, soit un pour 2.315 musulmans.

La Grèce (11.200.000 hab.) compte 300.000 musulmans, soit 2,2 % de sa population, avec 400 lieux de culte islamiques, soit un pour 625 musulmans.

Le Portugal (10.700.000 hab.) compte 40.000 musulmans, soit 0,4 % de sa population, avec 33 lieux de culte islamiques, soit un pour 1.212 musulmans.

La Belgique (10.600.000 hab.) compte 500.000 musulmans, soit 4,2 % de sa population, avec 330 lieux de culte islamiques, soit un pour 1.364 musulmans.

La Suède (9.400.000 hab.) compte 400.000 musulmans, soit 4,2 % de sa population, avec 50 lieux de culte islamiques, soit un pour 8.000 musulmans.

L'Autriche (8.400.000 hab.) compte 300.000 musulmans, soit 3,6 % de sa population, avec 200 lieux de culte islamiques, soit un pour 1.500 musulmans.

La Suisse (7.300.000 hab.) compte 400.000 musulmans, soit 5,4 % de sa population, avec 100 lieux de culte islamiques, soit un pour 4.000 musulmans.

Le Danemark (5.500.000 hab.) compte 190.000 musulmans, soit 3,5 % de sa population, avec 115 lieux de culte islamiques, soit un pour 1.652 musulmans.

La Finlande (5.400.000 hab.) compte 40.000 musulmans, soit 0,7 % de sa population, avec 40 lieux de culte islamiques, soit un pour 1.143 musulmans.

La Norvège (4.900.000 hab.) compte 120.000 musulmans, soit 2,5 % de sa population, avec 120 lieux de culte islamiques, soit un pour 1.000 musulmans.

Bosnie-Herzégovine (3.800.000 hab.), elle compte 1.500.000 musulmans, soit 40 % de sa population, avec 1.867 lieux de culte islamiques, soit un pour 803 musulmans.